

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Nous nous permettons d'attirer votre attention sur l'immense inquiétude des populations du Saosnois à l'égard de projets de petites grappes d'éoliennes qui viendraient **miter ces territoires, et en particulier celui de Saint-Aignan-Jauzé**. Très durement impacté par l'évolution économique et la fermeture de nombreuses entreprises, le Saosnois s'est courageusement tourné vers le tourisme, grâce à la mise en valeur de chacun de ses villages, de ses monuments et d'aménagement de voies vertes et de nombreux chemins pour permettre randonnées pédestres, cyclistes et équestres. Il est très difficile d'accepter que ces paysages, le seul capital restant aux populations du Saosnois, puisse être vendues par un couple de municipalités, pour quelques milliers d'euros et pour le plus grand profit d'un promoteur contre l'avis de la plupart des populations et des municipalités des communes environnantes. Approuver ces micro projet reviendrait à vouloir orchestrer la désertification su Nord Sarthe

Ceci sans compter que le démantèlement sera un fardeau énorme pour ces petites municipalités à l'avenir, sachant que le provisionnement auprès de la caisse des dépôts n'est que de € 50.000 et que le devis de gros (pour des parcs d'une trentaine d'éoliennes) établi pour l'EDF s'élève actuellement à € 110.000 (document joint). En fait, avec la disparition du promoteur, dont l'approche en structure de « poupées russes »(même ENGIE utilise des sous-filiales) laisse grande ouverte la porte de la fermeture, les éoliennes sont appelées à rouiller sur place. En outre, il est cocasse de constater que notre nouveau Ministre de l'environnement estime que la profusion de béton est mauvais pour la santé, alors que chaque éolienne nécessite de couler une gigantesque galette de 1000 tonnes de béton armé, que la loi ne prévoit même pas d'éliminer – à la petite pellicule du dessus – avec le démantèlement.

Nous avons consacré 35 ans de notre vie à la restauration du Logis de Moullins (ISMH 1926) et du patrimoine non classé du Saosnois, grâce aux deux associations que nous avons fondées, Environnement, Patrimoine et Saosnois et les Amis du Domaine Médiéval de Moullins, qui animent ces lieux et les ouvrent au public le plus large. Une dizaine d'associations nous aident à animer ces bâtiments tout au long de l'année qui ont atteint une renommée internationale, au point que les archéologues britanniques citent la grande salle médiévale de Moullins dans toutes les études sur les salles de plain-pied à nef et bas-côtés. Notre détermination à enchaîner 35 tranches de travaux, n'aura d'égale que celle de combattre des projets tel que celui de Saint-Aignan, que nous verrons parfaitement du Logis, avec l'aide des différentes associations, par toutes les voies juridiques et pendant le nombre d'années nécessaire.

Pour faire approuver un projet tel que celui de Saint Aignan, totalement non rentable (mis à part pour le promoteur et, très marginalement, pour les deux communes et la CDC), force est de constater qu'il est obligatoire de recourir à des subterfuges de toute sorte, ou à des omissions dans l'information des populations (notamment des propriétaires). Pour convaincre son conseil et la population de sa commune, le maire de Saint Aignan leur a fait croire qu'approuver le projet d'éoliennes était le seul moyen d'éviter le projet d'enfouissement d'ordures. Or, devant une assemblée réunissant une cinquantaines de personnes à Avesnes-en-Saosnois réunies, le 4 Octobre, à la demande de 3 maires opposés au projet, notamment ceux d'Avesnes-en-Saosnois et de Courcival, Monsieur Frédéric Beauchef, président de la CDC, s'est élevé contre une telle affirmation, car le projet d'enfouissement avait été abandonné définitivement.

Enfin, concernant votre rapport, nous comptons bien naturellement sur votre parfaite objectivité. Nous sommes sûrs qu'il ne vous viendrait pas à l'esprit d'écrire comme Madame Roussillat, Commissaire-enquêtrice du projet d'éoliennes de Saint-Longis/Vezot (page 108) « *la participation du public fut essentiellement celle des opposants au projet qui se sont exprimés avec fermeté et conviction. Il ne faudrait pas cependant en déduire que toute la population est hostile au projet. Certains peuvent être favorables ou indifférents et se sont abstenus de donner leur avis.* Ou encore (page 124, dans le cadre des conclusions) « *l'un des avantages du site à l'implantation d'éoliennes est l'acceptation de la population à l'éolien, particulièrement celle de Saint-Longis qui s'est exprimée favorablement lors de la consultation citoyenne de 2010* », alors que les conseils municipaux des villes et villages environnants, consultés par les services du préfet, ont massivement voté contre le projet : Mamers, Neufchâtel-en-Saosnois, Saint Rémy-du-Val, Marolette, Vilaines-la Carrelle, Montherault, Saosnes,...

En vous remerciant de rendre compte dans votre rapport de la vive opposition à l'égard de ce projet, veuillez agréer, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, l'expression de notre meilleure considération.

Philippe et Kathryn Favre
LD : Logis de Moullins
La basse Cour du Moulin
72600 Saint Rémy-du-Val
Tél : 02 43 01 00 10

www.psa.fr

Demantelement Prix de gros EDF.pdf

Content-Type: application/pdf

Content-Encoding: base64

ESTIMATION DU COUT DE DEMANTELEMENT

Projet de parc éolien à Bassenge (Hauts de Froidmont)

I. INTRODUCTION

Le présent document présente une estimation du coût de démantèlement des éoliennes envisagées par EDF Luminus pour le projet de parc éolien des Hauts de Froidmont composé de 7 éoliennes situées sur la commune de Bassenge.

Les données reprises ici sont issues de données de constructeurs d'éoliennes. Les chiffres annoncés dans ce document ne sont donnés qu'à titre informatifs.

II. ESTIMATION DU COUT DE DEMANTELEMENT

Pour le projet de Bassenge (Hauts de Froidmont), EDF Luminus envisage plusieurs éoliennes dans le cadre de la demande de permis unique.

La société Senvion a fourni à EDF Luminus des estimations du coût de démantèlement *pour différentes turbines* à titre d'information.

La société Vestas a fourni à EDF Luminus une estimation du coût de démantèlement *général de leur gamme* de turbine à titre d'information.

Les caractéristiques et le coût estimé de démantèlement sont donnés dans le tableau ci-après :

	SENVION 3.2M114	VESTAS V110 STE	VESTAS V100 STE
Puissance nominale	3.200 kW	2.000 kW	2.200 kW
Hauteur de mât	93 m	95 m	95 m
Diamètre de rotor	114 m	110 m	100 m
Estimation du coût de démantèlement par turbine	78,43 k€	110 k€	110 k€

Il est important de noter que ces estimations ont été effectuées par chaque constructeur. Les hypothèses utilisées sont dès lors probablement différentes, notamment dans la considération des prix de revente des différents matériaux qui peuvent, d'ici la date de démantèlement, être différents des estimations faites aujourd'hui.